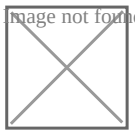

Stockage des données patients

Par **crouti**, le **16/07/2015** à **18:21**

Bonjour,

Je crée un site web stockant des données patients, je suis informé que le stockage d'informations nominatives est soumis à des règles strictes. Si j'ai bien compris, je dois faire:
1. Une déclaration à la CNIL
2. Un hébergement de mon site chez un hébergeur agréé de données sensible.
3. quoi d'autre ?

Enfin, question subsidiaire, si le nom n'est pas stocké en entier (3 premiere lettre du nom de famille seulement par exemple), ou si ce nom est encodé avant stockage, est-ce suffisant pour ne pas avoir besoin d'avoir recours à un hébergeur spécialisé ?

Merci beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés